

RÉPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple - Un But - Une Foi

-----**-----

MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'EQUIPEMENT

-----**-----

UNITE NATIONALE DE COORDINATION (UNC)

-----**-----

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE

Projet d'Amélioration de l'Accessibilité Rurale (PAAR)

**SELECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR L'AUDIT TECHNIQUE
DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES PISTES RURALES DANS LES
RÉGIONS DE KOULIKORO ET SIKASSO DANS LE CADRE DU PROJET
D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ RURALE (PAAR).**

No de Crédit: IDA 6124-ML

No. Plan de Passation des marchés du 06/05/2019 au 27/10/2020

Le Gouvernement de la République du Mali a reçu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le coût du Projet d'Amélioration de l'Accessibilité Rurale (PAAR). Il a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat **relatif à la sélection de Consultant Individuel pour l'Audit technique des travaux d'aménagement des pistes rurales dans les régions de Koulikoro et Sikasso dans le cadre du Projet d'Amélioration de l'Accessibilité Rurale (PAAR).**

L'objectif de l'Audit Technique est de permettre au Gouvernement et à la Banque Mondiale d'avoir une connaissance de la qualité de l'exécution des travaux d'aménagement des pistes rurales. Pour se faire, l'auditeur devra formuler son opinion professionnelle sur l'efficacité technique de la réalisation des travaux : il examinera particulièrement la qualité des travaux, la qualité et l'efficacité du contrôle et la pertinence et le respect de la programmation. Il appréciera, en outre, l'efficacité de la dépense.

L'audit devra également permettre de formuler des recommandations permettant d'améliorer les performances techniques, environnementales et socio-économiques sur les travaux futurs dans le cadre de la mise en œuvre de nouveaux projets de réhabilitation, d'entretien périodiques et d'aménagement de routes et de pistes (recommandations sur la programmation, le suivi et le contrôle des travaux par chacun des acteurs du projet, etc.).

Les pistes concernées sont situées dans les Régions de Koulikoro et Sikasso, zones d'intervention du PAAR.

I. Pistes de la phase I (445 Km) :

1. Région de Koulikoro (204,12 Km) :

- Cercle de Kangaba :
 - Kangaba-Karan-Nougani et bretelle de Djoungoula (55,6 Km)
- Cercles de Kati :
 - Drala (Kati)-Torodo-Faladié-Daban-MarakadougouSiracoroNiaré-Rivière Bla et la bretelle Zéala-Bassabougou-Faladié (93,33 Km)
- Cercle de Kolokani :
 - Rivière Bla-Fassa-Tentelma-Sido-Kolokani et Bretelle Fassa-Guihoyo-Tentelma (55,19 Km).

2. Région de Sikasso (240,85 Km) :

- Cercle de Koutiala :
 - RN 12-Débéla-Baramana (19,59 Km)
 - RN12-Konséguéla-Konina- Fleuve Banifing (GLOA) (97,6 Km)
- Cercle de Sikasso :
 - RN11-Doumanaba-Fonsebougou-Sibirifina-Doumanani-N'tiobougou-Blindio-Niéna
 - (RN7) et la Bretelle Blindio-Kounia (123,66 Km).

II. Piste de la phase II (530 Km) :

1. Région de Koulikoro (292 Km) :

- Cercles de Koulikoro et Banamba :
 - Kiban-Toukoroba-Tamani-Ségala-Nyamina : 77 Km ;
 - Sirakorola-Tougouni-Nyamina : 72 Km ;
 - Sirakorola-Toubacoura : 28 Km.
- Cercle de Dioïla :
 - Fana-Nagola-Sorokoro-Béléko-Ména : 115 Km.

2. Région de Sikasso (238 Km) :

- Cercle de Bougouni :
 - Chiola-Wola-Falani-Sanso et la bretelle Wola-Dionkala : 58 Km.
- Cercle de Kadiolo :
 - Loulouni-Nirouani-Ouattarasso-Kambo-Kadiolo : 37 Km.
- Cercle de Kolondièba :
 - Tiendaga-Fakola-Kotla-Sama-Dani6frontière Côte d'Ivoire et la bretelle Fakola-Sokourani-Sama-Dani-Frontière Côte d'Ivoire : 116 Km.
- Cercle de Yorosso :
 - Koury-Ngorola : 27 Km.

III. Piste des phases III et IV :

Les pistes des phases III et IV devraient être sélectionnées avant la fin de l'année 2018.

Nota : les travaux d'aménagement des pistes de la 1^{ère} phase sont en cours et devraient s'achever avant septembre 2018.

Pour la 2^{ème} phase, le démarrage des travaux est attendu en octobre 2018.

L'Unité Nationale de Coordination invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Un Consultant Individuel ayant le profil d'Ingénieur en Génie Civil diplômé de Grandes Écoles ou d'Université Spécialisée en Travaux Publics ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans couvrant aussi bien la réalisation des études que le contrôle et la gestion des travaux routiers ;
- Avoir participé au cours des cinq (05) dernières années à au moins 4 (quatre) prestations similaires en matière d'audit des travaux d'aménagement/réhabilitation/entretien périodique de routes revêtues et en terre et de travaux de traitement de points critiques sur les pistes rurales ;
- Avoir réalisé deux (2) de ces prestations en Afrique au Sud du Sahara ;
- Fournir les preuves de la réalisation de missions similaires (au moins une fois Chef de mission).

À ce titre, le consultant devra présenter une brève description des prestations similaires et fournir les pièces à conviction (PV de réception, attestation de service fait ou bonne fin d'exécution ; les pages de garde et pages de signature de contrats liés aux attestations fournies).

Les trois meilleurs candidats seront short-listés pour la suite de la procédure.

LIEU D'EXECUTION

L'étude sera réalisée dans les régions de Koulikoro et de Sikasso.

DUREE DE LA CONSULTATION

La durée de la consultation est de 75 jours.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 3.14 des « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque Mondiale » de juillet 2016, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

La sélection se fera suivant la méthode de sélection de consultant individuel (CI) conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes à l'adresse ci-dessous, de 8 heures à 16 heures:
UNC, sise à Médina-Coura Rue 47, Porte 212, Tél.: 20.21.57.25 & 20.21.40.33, Fax : 20.21.92.30; E-mail : tykone5@yahoo.fr ou dmariko@pstmali.org , Bamako, République du Mali.

Les dossiers de manifestation d'intérêt écrite doivent être déposés à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, ou par courrier électronique au plus tard le 25/07/2019 avant 16 heures.

Unité Nationale de Coordination (UNC)
À l'attention de Monsieur le Coordinateur
Rue 47, Porte 212 Médina –Coura Bamako
Tél: +223 20 21 57 25
Fax: +223 20 21 92 30
E-mail: tykone5@yahoo.fr ou dmariko@pstmali.org

Bamako le 11 juillet 2019

Le Coordinateur